

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 Octobre 2017**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MANGUELIN , PESTELLE , JANICHON, BLANC, MILLET , MICHAUD Mmes ROGNARD, DECHAIX, DECHAVANNE,

Excusées : Valérie CHAMBAUD et Delphine GUDET

**Secrétaire de séance** : Nathalie Dechavanne

---

**1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Compte Rendu du conseil municipal du 12 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2- PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'enquête publique est presque terminée. Le Commissaire enquêteur tiendra sa dernière permanence le jeudi 26 octobre prochain.

Seulement deux administrés se sont déplacés lors des permanences et ont annoté des remarques sur le registre.

Le commissaire enquêteur établira son rapport à la suite de la dernière permanence.

Le dossier suit son cours.

**3) STATION EPURATION**

Monsieur le Maire rappelle ce qui suit :

La Commune de Marlieux a signé avec la société MSE un marché public de travaux ayant pour objet la station d'épuration.

Le Cabinet Charpentier s'est vu confier la maîtrise œuvre des travaux.

Les travaux ont été exécutés et la réception des ouvrages est intervenue en date du 5 décembre 2006 avec réserves.

A la suite de dysfonctionnement affectant la station d'épuration, la commune de Marlieux a saisi la justice.

Par une ordonnance en date du 22 octobre 2014 le juge des référés du tribunal administratif de Lyon a condamné la société MSE solidairement avec le cabinet Charpentier à devoir payer la commune une somme de 598 000,00 euros en principal. Cette ordonnance a été confirmée en appel par la cour administrative de Lyon . La société MSE a fourni un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant le conseil d'Etat qui l'a rejeté.

Ultérieurement la société OTV est venue aux droits de la société MSE.

Les parties se sont rapprochées à partir du 18 novembre 2015 afin de rechercher une issue amiable au litige. Sans succès, finalement la société OTV venant aux droits de la Société MSE a réglé à la commune la moitié de la somme correspondante à la condamnation soit 299 000,00 euros le 14 Juin 2017.

Par protocole, elle accepte de payer à la commune la somme de 299 000,00 euros qui est due à la commune par le Cabinet Charpentier au titre de caution solidaire.

Et la somme de 32 131, 00 euros correspondant au montant des intérêts calculés depuis la date de l'ordonnance du 22 octobre 2014 jusqu'au 17 novembre 2015 ,date précédant le début de la période de discussion amiable.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal donne l'autorisation au Maire pour signer le protocole transactionnel avec la société OTV et accepte de recevoir le paiement d'un montant de 331 131,00 euros pour solde de tout compte.

Cette somme sera encaissée sur le budget Assainissement de la Commune.

Le Maire rappelle qu'il fait tout son possible pour que la station d'épuration soit reconstruite au même endroit.

Pierre Millet demande où en sont les travaux d'assainissement « rue de la laiterie ».

Monsieur le Maire lui signale qu'il y a eu une modification du tracé des travaux pour une meilleure efficacité. Le dossier avance.

#### **4) TRAVAUX BATIMENTS**

Michel Alberti informe que les travaux d'isolation de la toiture de la résidence « les Platanes » sont terminés. Néanmoins l'entreprise GOMES doit de nouveau intervenir pour mettre en bonne place les tuyaux de ventilation.

##### **-Travaux Appartement au-dessus de l'école maternelle**

Des travaux d'électricité et de menuiserie sont prévus. Les employés communaux seront mis à contribution pour effectuer la réfection de la peinture de l'appartement.

##### **-Travaux du bâtiment communal Place du lavoir**

Deux devis ont été demandés.

Ces travaux sont indispensables pour la sécurité et la consolidation du bâtiment.

Coût de ces travaux : 3000,00 euros

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer ces travaux.

La Stèle du Curtelet vient d'être réparée par l'entreprise Merle. L'assurance prend en charge le coût de ces travaux d'un montant de 770,00 euros

### **5) AFFAISSEMENT de CHAUSSEE sur la route de Saint Nizier**

Suite aux travaux de voirie de 2011 un affaissement de la chaussée a été constaté au niveau du château d'eau.

Une étude du problème est en cours (rapport de l'expert de l'assurance –passage caméra-etc...).

### **6) Travaux : PARKING**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention complémentaire a été envoyée à la région au titre du contrat spécifique Dombes Saône.

L'appel d'offres pour les travaux du parking sera lancé en décembre 2017, pour un début des travaux courant mars avril 2018.

Le délai du permis de construire de la crèche étant purgé, les travaux commenceront en décembre prochain.

### **Plan de financement SIEA**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de prévoir une extension de l'éclairage public rue de la Salle Polyvalente et du parking de la gare pour un montant TTC de 15 600,00 euros.

Le plan de financement proposé pour ces travaux par le SIEA prévoit une dépense restant à charge de la commune de 6084.58 euros.

Des travaux de mise en souterrain du réseau télécommunication « Rue de la salle Polyvalente » sont prévus pour un montant TTC de 7800,00 euros avec un reste à charge pour la commune de 5460,00 euros.

Egalement des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension « Rue de la salle Polyvalente » sont prévus pour un montant TTC de 50 500,00 euros avec un reste à charge pour la commune de 5050,00 euros.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer les plans de financement proposés par le SIEA .

Concernant les travaux de dissimulation de l'artère d'ORANGE « Rue de la Salle Polyvalente » le coût des travaux s'élève à 3342.74 euros pour un reste à charge de 404,46 euros pour la Commune.

### **VOYAGE SCOLAIRE**

Joël FAGNI rappelle que l'Ecole de Marlieux organise en 2018 un voyage à Paris pour les élèves de CM1 et CM2.

Dans son courrier du 19 septembre dernier, le directeur d'école demande à la commune le versement d'une subvention de 100 euros par enfant.

30 enfants de Marlieux participeront à ce voyage soit le versement d'une subvention de 3000,00 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 3000,00 euros à la coopérative scolaire pour participer à ce voyage.

Joël Fagni rappelle que les communes de la Chapelle du Chatelard ainsi que Saint Germain sur renom ont voté également la participation de 100 euros par enfant.

La commission scolaire s'est réunie lundi dernier pour évoquer la question des rythmes scolaires .Il faut étudier les différentes possibilités et faire un choix éclairé par une discussion entre les parents – la mairie et les enseignants.

La décision finale devra être prise avant la fin de l'année.

Nathalie Dechavanne pose le problème du temps de cantine et du coût de la cantine.

## **11) COMPTES RENDUS de réunions**

### **-Calendrier des Fêtes et Assemblée Générale du Comité des fêtes**

Francis Pestelle donne lecture du compte financier du comité des fêtes et donne lecture du futur bureau du comité des fêtes.

Il rappelle également deux dates importantes pour l'animation dans le village ;

-la soirée beaujolais le 17 novembre prochain et

- la fête de Noël qui aura lieu le 9 décembre.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'école de musique de Villars organisera le 17 juin prochain une balade artistique qui utilisera certains chemins ruraux de la Commune.

### **Syndicats de Rivières**

Eliane Rognard évoque le changement de statut pour les différents syndicats de rivières du territoire et les difficultés liées à l'application de GEMAPI dans le contexte des transferts de compétence.

### **SCOT**

Monsieur Grandjean indique que le Scot actuel repris par la Communauté de Communes Centre Dombes associé avec le Scot du Val de Saône a organisé un séminaire prospectif sur les défis à relever pour la Dombes à l'horizon 2035.

## **12) QUESTIONS DIVERSES**

-Eliane ROGNARD fait remonter une demande de la MARPA (Destruction des Roseaux)

### **POULAILLER de Chalamont**

Crans environnement a envoyé un courrier pour informer sur le projet d'installer un poulailler industriel de 39 990 poulets sur la commune de Chalamont et demander un soutien.

Un vote est organisé :

4 abstentions

2 pour

7 contre

### **Tennis**

La commune a reçu un mail de Christelle Michaud présidente du tennis qui sollicite la commune pour une nouvelle aide concernant l'entretien des deux cours de tennis.

A l'unanimité, compte tenu des dépenses récentes sur la réfection des courts, le Conseil Municipal donne une réponse négative à sa demande.

### **Cimetière**

Eliane Rognard et Colette Dechaix ont rencontré Frère Paul de l'école Saint Jean Bosco qui reprend l'association du « Souvenir Français » sur Marlieux.

Le Maire rappelle que le Souvenir Français est une association qui s'occupe en autres choses de l'entretien des monuments et des tombes des morts pour la France.

Rappel de la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu à Marlieux à 11H45 aux monuments aux morts.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23 Heures.

Prochain Conseil municipal le lundi 4 décembre prochain à 20 H00